

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 9 septembre 2024, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Michel Lequin, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller

Est absent :

M. Charles Duguay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux d'août ;
 - ✓ 3.1 Procès-verbal du conseil du 5 août 2024 ;
 - ✓ 3.2 Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 août 2024 ;
4. Adoption des comptes à payer ; (voir liste)
5. Rapport des comités ;
 - 5.1 Parole au comité - voirie
6. Administration ;
 - 6.1 Résolution pour la mise en place d'une politique contre le harcèlement et la violence au travail
7. Aqueduc et égouts ;
 - 7.1 Aqueduc - avis d'ébullition
 - 7.2 Résolution pour la réparation d'une pompe aux égouts
 - 7.3 Résolution pour la calibration des débitmètres
8. Sécurité publique ;
9. Voirie ;
 - 9.1 Lettre confirmant une aide financière du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien année 2024
10. Urbanisme et environnement ;
 - 10.1 Résolution MRC - aire protégée
 - 10.2 Municipalité de Ham-Nord - modification au plan d'urbanisme
11. Loisirs et culture ;
 - 11.1 Résolution pour la formation d'un comité MADA
 - 11.2 Sondage MADA
12. Affaires diverses ;
 - 12.1 Demande de M. Boudreault
 - 12.2 Demande de M. Joncas
 - 12.3 Demande de M. Dufour
 - 12.4 Autorisation de payer l'aide financière à l'ARLC
13. Liste de la correspondance ; (voir liste)
14. Varia ;
 - 14.1 Vidange de fosses septiques
 - 14.2 Travaux chemin Gosford Nord
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance

2024-09-126 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'AOÛT

2024-09-127 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 5 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-128 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 août 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 août 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 août 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-129 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 44 451.24\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 44 451.24\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

1	*CORRECTION* MRC - liste août 18 829.87\$ / chèque 18 829.88\$	0.01
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 384.10
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 344.56
4	Visa Desjardins (achat divers)	35.19
5	ADMQ (inscription colloque)	143.72
6	Vertisoft (support technique)	138.83
7	Gilles Gosselin, maire	1 078.75
8	Michel Prince, conseiller	436.08
9	France Darveau, conseillère	436.08
10	Laurent Garneau, conseiller	436.08
11	Michel Lequin, conseiller	436.08
12	Guy Thériault, conseiller	436.08
13	Charles Duguay, conseiller	436.08
14	Bell Mobilité inc. (août)	54.07
15	Buropro (août)	1 074.91
16	Desjardins Sécurité Financière (septembre)	1 528.68
17	Entretien Général Lemay (juillet, août)	3 048.27
18	Eurofins Environex (août)	1 068.13
19	Gaudreau Environnement inc. (septembre)	189.56
20	MRC d'Arthabaska (juillet)	10 555.87
21	Sogetel (septembre)	304.61
22	Sogetel (quai / septembre)	91.93
23	Vivaco Groupe Coopératif (août)	179.50
24	Flo (borne électrique)	229.95
25	Rhesus (sauvegarde)	79.40
26	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique)	546.13
27	Solutions Zen Média (site Internet)	1 960.75
28	Ville de Victoriaville (service loisirs & culture - 2e vers.)	645.70
29	MRC d'Arthabaska (quote-part #5)	3 842.00
30	Total du salaire de la D.G. :	4 025.35
31	Total des salaires & déplacements :	6 284.79
		TOTAL : 44 451.24 \$

5) RAPPORT DES COMITÉS

5.1) PAROLE AU COMITÉ - VOIRIE

Le conseiller Laurent Garneau fait un résumé des travaux effectués dernièrement, dont la finalisation des travaux d’asphaltage dans le périmètre urbain. Des travaux sont à venir dans le chemin Gosford Nord, pour réparer l’érosion causée par les dernières pluies.

Le maire mentionne aussi que la municipalité a été acceptée au financement, pour le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et que les travaux débiteront bientôt.

6) ADMINISTRATION

2024-09-130 6.1 RÉSOLUTION POUR LA MISE EN PLACE D’UNE POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT,

DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL
9 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la *municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens* a adopté une telle politique le **6 mai 2019** (résolution n° **2019-05-072**) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la *municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens* s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la *municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens* ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail ;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Michel Lequin**, appuyé par **Laurent Garneau** et résolu à l'unanimité :

QUE la *municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens* abroge la **Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes** adoptée le **6 mai 2019** (résolution n° 2019-05-072).

QUE la *municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens* adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

7.1) AQUEDUC - AVIS D'ÉBULLITION

À titre informatif :

À la suite du nettoyage des bassins sur le réseau d'aqueduc, un avis d'ébullition préventif a été émis en date du 27 août 2024. L'avis d'ébullition est maintenu, pour encore quelques jours, puisque nous n'avons pas reçu les résultats finaux des analyses.

2024-09-131 7.2 RÉSOLUTION POUR LA RÉPARATION D'UNE POMPE AUX ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QU'UNE pompe de remplacement au système des égouts est brisée et doit être réparée ou remplacée ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Pompe Garand estimant les coûts de réparation à 1 418.00\$ ou de remplacement à 1 938.00\$, pour une pompe neuve ;

CONSIDÉRANT QUE Pompe Garand nous suggère de faire réparer la pompe actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE la pompe soit réparée chez Pompe Garand, selon l'estimation reçue au montant de 1 418.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-132 7.3 RÉSOLUTION POUR LA CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES

CONSIDÉRANT QUE le calibrage des débitmètres à l'aqueduc et aux égouts doit être fait au minimum une fois par année, pour respecter les normes du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons deux débitmètres à l'aqueduc et un aux égouts ;

CONSIDÉRANT QUE la calibration d'un débitmètre est d'un montant approximatif de 700.00\$ chacun, selon la soumission reçue de Cyr Système inc. ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Cyr Système inc., pour faire la calibration de nos 3 débitmètres au montant de 2 100.00\$ plus les taxes et si des frais supplémentaires doivent être ajoutés, le taux horaire est de 140\$ / heure ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 2 500.00\$ est alloué pour faire la calibration des débitmètres ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QU'UN montant de 2 500.00\$ soit alloué pour effectuer la calibration des deux débitmètres à l'aqueduc et de celui au système d'épuration des eaux usées selon la soumission reçue de Cyr Système inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) SÉCURITÉ PUBLIQUE

9) VOIRIE

9.1) LETTRE CONFIRMANT UNE AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ENTRETIEN ANNÉE 2024

À titre informatif :

Nous avons reçu une lettre de la ministre Mme Geneviève Guilbault, nous accordant une aide financière de 93 752\$ provenant du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet entretien année 2024. Cette aide financière nous est accordée annuellement. Une nouvelle exigence à l'aide financière consiste à allouer le 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à l'achat de machinerie et d'équipement.

10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2024-09-133 10.1 RÉSOLUTION MRC - AIRE PROTÉGÉE

RÉSOLUTION 2024-09-133

Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée dans la MRC d'Arthabaska

CONSIDÉRANT QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à protéger 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030 ;

CONSIDÉRANT QU' afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire ;

- CONSIDÉRANT QUE** le Québec protège actuellement près de 17% de son territoire continental et un peu plus de 10 % de ses milieux marins et côtiers, et que les écosystèmes au sud du 49e parallèle s’y trouvent sous-représentés ;
- CONSIDÉRANT QU’** à l’heure actuelle, 0,19% (3,62 km²) du territoire de la MRC d’Arthabaska est désigné comme aire protégée ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens souhaite jouer un rôle actif dans la protection des milieux naturels et de la biodiversité de son territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC d’Arthabaska a déposé un projet d’aire protégée sur les terres publiques se trouvant majoritairement à l’intérieur du territoire de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens (voir les deux cartes jointes à la présente résolution) dans le cadre de l’appel à projets d’aires protégées en territoire public et méridional du gouvernement du Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE** le territoire visé par la proposition est un massif boisé couvrant une superficie globale d’un peu plus de 1350 ha, qu’il est constitué de milieux forestiers variés, qu’aucune activité d’aménagement n’y a été réalisée depuis 2024, qu’il représente la plus grande étendue de terres publiques de la MRC d’Arthabaska et par le fait une occasion unique de pouvoir rehausser le pourcentage d’aire protégée dans une région à tenure très majoritairement privée ;
- CONSIDÉRANT QUE** le territoire visé est au cœur d’un des noyaux de conservation identifié au Plan de conservation du réseau de connectivité préparé par Conseil régional de l’environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) ;
- CONSIDÉRANT QUE** la prise en charge et la mise en valeur des terres publiques de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens est une des actions du plan régional des milieux humides, hydriques et naturels de la MRC d’Arthabaska ;
- CONSIDÉRANT QU’** aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d’assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ;
- CONSIDÉRANT QUE** des phases d’analyse et de concertation seront portées par le gouvernement et permettront de rassembler toute l’information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;
- CONSIDÉRANT QUE** la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par GUY THÉRIAULT avec l’appui de MICHEL LEQUIN :

QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens appuie l’analyse par le gouvernement du Québec de la proposition d’aire protégée sur les terres publiques se trouvant majoritairement à l’intérieur du territoire de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10.2) MUNICIPALITÉ DE HAM-NORD - MODIFICATION AU PLAN D’URBANISME

À titre informatif :

La municipalité du Canton de Ham-Nord débute une démarche afin de modifier son Plan d’urbanisme. Puisque la Loi exige d’en informer les municipalités contiguës, elle nous a donc transmis le 1^{er} projet de modification de leur plan d’urbanisme.

11) LOISIRS ET CULTURE

2024-09-134 11.1 RÉSOLUTION POUR LA FORMATION D'UN COMITÉ MADA

Municipalité amie des aînés (MADA) - Formation du comité local MADA

ATTENDU QUE la MRC a reçu une réponse positive du ministère de la Santé et des Services sociaux, le 28 mars 2024, dans son projet de renouveler sa politique MADA et d'adopter un nouveau plan d'action triennal ;

ATTENDU QUE 16 municipalités dont la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens fait partie de la démarche collective;

ATTENDU QUE la démarche MADA sera sous la coordination des agents(es) de développement des communautés de la MRC d'Arthabaska ;

ATTENDU QUE l'obligation de mettre sur pied un comité local MADA dans chacune des municipalités ;

ATTENDU QUE vous avez nommé une personne responsable du dossier aîné, France Darveau ;

ATTENDU QUE le comité local MADA de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens a pour mandat principal d'élaborer la politique MADA et le plan d'action qui en découle ;

ATTENDU QUE toutes dépenses reliées à la démarche MADA seront remboursées par la MRC sous présentation des factures et ce, pour un montant maximum de 3 500.00\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de France Darveau, appuyée par Michel Prince, il est résolu :

QUE la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens crée un comité local MADA dans le cadre du renouvellement de sa politique MADA ;

QUE ce comité est sous la coordination d'un des deux agents(es) de développement des communautés de la MRC ;

QUE ce comité est composé des personnes suivantes :

Représentants la municipalité :

- Sonia Lemay, Directrice générale
- France Darveau, conseillère

Et des citoyens(nes) suivants(es) :

- Chantal Bédard
- Josée Blondeau
- Marthe Drouin
- Louise Dubé
- Claudette Dupuis
- Jo-Anne Jacob
- Margot Provencher
- Jean St-Laurent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2) SONDAGE MADA

À titre informatif :

Le comité MADA (Municipalité amie des aînées) demande la collaboration des personnes de 65 ans et plus, afin de répondre à un sondage qui va être distribué par la Poste dans la semaine à venir. Le sondage sera aussi disponible en ligne sur le site de la MRC. Vous avez jusqu'au 30 septembre pour répondre au sondage et courir la chance de gagner une carte cadeau de 125\$ du Carré 150.

12) **AFFAIRES DIVERSES**

12.1) **DEMANDE DE M. BOUDREAU**

À la suite des pluies abondantes de l'été 2023, le terrain de M. Boudreau a subi des dommages importants. La municipalité devait entreprendre des travaux de creusage de fossés et effectuer des travaux d'enrochement, mais ne les a pas encore réalisés, puisqu'elle veut entreprendre des études hydrologiques avant d'effectuer tous ces travaux. Des démarches seront prises auprès de Copernic, afin de réaliser ces études et par la suite, selon les recommandations, des travaux seront effectués. M. Boudreau mentionne aussi dans sa lettre qu'un tuyau aurait été condamné il y a plusieurs années sur la rue de l'Anse, occasionnant un surplus d'écoulement d'eau sur sa propriété. Des vérifications devront être faites à ce sujet.

12.2) **DEMANDE DE M. JONCAS**

Le terrain de M. Joncas a aussi subi des dommages importants, à la suite des pluies diluviennes de l'été 2023. Beaucoup de sédiments sont descendus sur son terrain, créant un monticule de sédiments dans le lac, en face de sa propriété. M. Joncas demande aussi à la municipalité, quand elle va entreprendre des travaux afin d'éviter que d'autres accumulations se reproduisent, encore chez lui. Pour l'instant, la réponse est la même qu'au point précédent. La municipalité va entreprendre des études hydrologiques avant d'effectuer des travaux. Des démarches seront prises auprès de Copernic, afin de réaliser ces études et par la suite, selon les recommandations, des travaux seront effectués.

12.3) **DEMANDE DE M. DUFOUR**

M. Dufour demande à la municipalité d'effectuer des travaux de réparations sur le chemin Gosford Nord. Il a aussi déposé des photos pour démontrer les dégâts qui ont été causés à la suite de quelques pluies abondantes. Les travaux seront effectués bientôt, ce dossier est déjà à l'ordre du jour.

2024-09-135 12.4 **AUTORISATION DE PAYER L'AIDE FINANCIÈRE À L'ARLC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà autorisé une aide financière de 2 400.00\$ à l'Association des Riverains du Lac Coulombe (ARLC), lors du conseil de juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE pour recevoir l'aide financière, l'ARLC devait transmettre à la municipalité le rapport final des études, ainsi qu'une preuve des factures payées ;

CONSIDÉRANT QUE les études ont été réalisées, mais que le rapport final sera achevé seulement à la fin novembre ;

CONSIDÉRANT QUE l'ARLC doit acquitter les frais des études, l'association nous a demandé, si leur aide financière pouvait leur être versée avant de recevoir le rapport final ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE la municipalité accepte de devancer le paiement de l'aide financière de 2 400.00\$ à l'ARLC, avant d'avoir obtenu le rapport des études. La municipalité demande de recevoir le rapport dès qu'il sera disponible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) **LISTE DE LA CORRESPONDANCE**

1. MRC - déclaration des compétences de la MRC en matière de transport collectif

2. MRC - invitation au lancement des travaux - priorités régionales en occupation et en vitalité du territoire (OVT)
3. MRC - Invitation au dévoilement de la nouvelle Politique culturelle de la MRC d'Arthabaska
4. Tables de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska - demande de partenariat pour la journée internationale des personnes âgées
5. Ô Rivage - demande de partenaire financier
6. Communication de Claude Charland - drone Lac Coulombe
7. Ministère des Affaires municipales - semaine des municipalités du 8 au 14 septembre

14) **VARIA**

2024-09-136 14.1 VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE depuis les deux dernières semaines les vidanges de fosses systématiques ont été effectuées sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré plusieurs problèmes avec les vidanges de fosses effectuées par Gaudreau Environnement ;

CONSIDÉRANT QUE certaines vidanges de fosses ont été mal effectuées chez certains citoyens et la municipalité s'est retrouvé dans des conflits entre des citoyens et l'entrepreneur Gaudreau Environnement ;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de temps, d'énergies d'efforts ont été dépensés dans le dossier des fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et la municipalité sont insatisfaits des services fournis par Gaudreau Environnement pour leurs vidanges de fosses septiques ainsi que leurs collectes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite informer la MRC et Gaudreau Environnement de son insatisfaction quant au service offert par Gaudreau Environnement aux citoyens de sa municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE la MRC d'Arthabaska soit informée des problèmes fréquents qui surviennent lors des vidanges des fosses septiques et des collectes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-137 14.2 TRAVAUX CHEMIN GOSFORD NORD

CONSIDÉRANT QU'À la suite de quelques pluies abondantes, de l'érosion s'est formée sur le chemin Gosford Nord, occasionnant des fissures majeures à certains endroits ;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ces réparations, nous prévoyons acheter environ cinq voyages de gravier, les faire étendre et finaliser les travaux par un nivelage du chemin Gosford Nord ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant d'environ 2 500.00\$ est alloué pour effectuer les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués par Excavation Marquis Tardif inc. ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE les travaux de réparation sur le chemin Gosford Nord soient effectués dès que possible tout en respectant le budget alloué de 2 500.00\$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-09-138 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Lequin
Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h56.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ